

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 29 janvier 2024**

**Délibération n° 2024-2115**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Musée des Confluences - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2025-2026 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2024

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur Bertrand Artigny

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

**Conseil du 29 janvier 2024****Délibération n° 2024-2115**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Musée des Confluences - Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2025-2026 - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2024

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences a été créé entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon par arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018, en remplacement de l'EPCC initialement créé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014.

Le musée a pour objet de conter et raconter la terre des Hommes depuis les origines, ainsi que l'évolution, les rêves et les interrogations des sociétés dans le temps et l'espace. Il constitue un lieu de convergence des savoirs, un musée thématique et transdisciplinaire qui convie et associe les recherches les plus récentes dans les domaines des sciences, et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs.

Le musée a accueilli plus de 5,5 millions de visiteurs en neuf ans, ce qui le place au 1<sup>er</sup> rang des musées français hors Paris. Le musée propose quatre expositions permanentes et trois à quatre expositions temporaires par an. Ses collections comptent plus de 3,5 millions d'objets et s'enrichissent régulièrement du fruit de donations prestigieuses. Il développe une activité régulière d'actions culturelles dans l'objectif de le rendre accessible à tous les publics et contribue, par ailleurs, à divers programmes de recherche en France et dans le monde.

Le musée remplit les missions permanentes qui sont imparties aux musées de France par les articles L 441-1 et suivants du code du patrimoine. Il satisfait aux conditions auxquelles l'attribution de l'appellation musée de France est subordonnée.

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à l'article L 1431-8-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements. En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole est devenue, depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2015, au même titre que les membres fondateurs, membre constitutif de cet EPCC. La Métropole est, par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'unique financeur public de l'EPCC Musée des Confluences.

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a défini les axes de sa stratégie culturelle 2021-2026 autour de trois objectifs principaux et complémentaires : développer la culture comme levier d'inclusion sociale, accompagner la structuration de la filière culturelle pour la rendre plus résistante et garantir l'indépendance et la diversité des acteurs, garantir un maillage territorial de l'offre culturelle et participer à la construction d'un récit commun. Chacun de ces objectifs intègre deux enjeux transversaux, facteurs de transformation : la responsabilité environnementale et le principe d'égalité femme/homme.

Le musée s'inscrit pleinement dans ces objectifs à travers son projet scientifique et culturel et ses plans d'actions pluriannuels déclinés par axe. La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2025-2026, objet de la présente délibération, traduit cette ambition renouvelée que porte le musée pour renforcer ses actions en faveur de l'inclusion sociale, du maillage territorial et du récit métropolitain, de la structuration de la filière culturelle, de l'égalité femmes/hommes et de la responsabilité environnementale.

## **II - Objectifs culturels partagés entre la Métropole et le musée des Confluences**

Le musée constitue un élément majeur de la politique culturelle de la Métropole. Les objectifs partagés entre l'EPCC et la collectivité pour 2024-2025-2026 sont précisés dans la convention et ses annexes.

### **1° - Le projet scientifique et culturel au cœur de la stratégie muséale de l'EPCC Musée des Confluences**

Le projet scientifique et culturel du musée a été adopté par le conseil d'administration du musée en 2019. L'ambition du musée est de rassembler un public d'une grande diversité selon les critères de l'âge, du genre, de l'appartenance sociale, du niveau de diplôme et du bagage culturel. Le musée porte donc une attention particulière sur le suivi et l'adéquation de l'offre muséale aux différents publics. Les études des publics témoignent d'un musée perçu comme accessible au plus grand nombre, tant par son parcours permanent que sa programmation. Il se veut populaire, avec plus d'un quart du public qui n'a pas fréquenté de lieu culturel dans l'année précédant sa visite au musée. Ses facteurs clé de succès reposent sur l'équilibre entre le parcours permanent et les expositions temporaires, le maintien d'une proposition scientifique et culturelle régulièrement renouvelée et diversifiée, ainsi que les démarches fondatrices sur lesquelles le musée s'est construit : l'approche interdisciplinaire, l'attachement à un parti pris narratif fort, les scénographies théâtralisées et immersives et des tarifs accessibles.

Le musée ambitionne d'interroger le temps long susceptible d'aider à comprendre la complexité du monde et d'assurer la mission fondamentale d'accroître et de diffuser la connaissance parmi les hommes.

Le musée contribue à la politique culturelle de la Métropole autant que celle-ci s'enrichit du projet du musée.

#### *Programmation des expositions 2024 :*

Aux côtés de ses expositions permanentes, le musée propose, chaque année, des expositions temporaires. En 2024, le musée prévoit l'ouverture de trois expositions temporaires :

- En forêt avec Vincent Munier (du 16 février 2024 au 13 avril 2025 - salle 14 : 174 m<sup>2</sup>) : photographe et cinéaste amoureux de la nature sauvage, Vincent Munier propose un voyage visuel et sonore dans des espaces forestiers et invite chacun à apprendre à observer pour mieux s'émerveiller de cet univers grandiose et menacé,

- Épidémies - Prendre soin du vivant (du 12 avril 2024 au 16 février 2025 - salle 12 : 710 m<sup>2</sup>) : suite à l'expérience collective de la pandémie de la Covid-19, cette exposition invite les visiteurs à envisager les épidémies comme un phénomène non seulement biologique mais également social, dans un monde où santé humaine, santé animale et santé environnementale sont liées,

- Le temps d'un rêve (du 18 octobre 2024 au 24 août 2025 - salles 11 et 15 : 1 015 m<sup>2</sup>) : l'exposition propose une série d'escaliers dans les lieux où le rêve s'exprime, dans différentes cultures, depuis l'Antiquité. Le temps d'un rêve invite à lever le voile sur le mystère onirique alors qu'un être humain passe en moyenne un tiers de sa vie à dormir et une bonne partie de ce temps à rêver.

Le musée souhaite poursuivre, en 2024, les reprises scénographiques des expositions permanentes Espèces, la maille du vivant et Éternités, visions de l'au-delà, notamment avec des travaux sur la vitrine des momies égyptiennes, sur les objets à toucher et l'amélioration du cheminement de l'exposition Éternité.

Quant à la programmation scientifique et culturelle, elle sera organisée en quatre grands axes :

- les nocturnes mensuelles : des soirées animées en écho à une thématique d'exposition,
- les vacances scolaires : une offre dédiée au jeune public,
- les grands cycles thématiques : une approche interdisciplinaire d'un sujet,
- les grands concerts avec des artistes du monde.

Au mois de janvier, le musée prévoit un 1<sup>er</sup> cycle d'événements autour de l'escalier de la goélette scientifique Tara à Lyon. Un 2<sup>nd</sup> cycle scientifique proposera ensuite, en février, un regard original sur l'exposition À nos amours, avec des conférences et des tables-rondes.

En mars, le musée prévoit deux nouveaux cycles : des femmes artistes avec trois jours de rencontres et des concerts, puis la découverte de la culture Sami, à travers des rencontres, des projections et des concerts. Enfin, la thématique du jeu accompagnera la programmation tout au long de l'année avec différents événements de vulgarisation scientifique autour de cette thématique.

## **2° - Porter une ambition forte en matière d'inclusion sociale**

Sur les volets politique éducative, éducation artistique et culturelle, l'action du musée se déploie à travers :

- la sensibilisation et la médiation aux arts et à la culture par le biais de visites, d'ateliers, de rencontres, etc.,
- les parcours d'éducation artistique et culturelle plus spécifiques permettant aux bénéficiaires de rencontrer des œuvres et des professionnels (voir), de faire l'expérience sensible de la pratique (faire) et de s'approprier des savoirs et des connaissances (comprendre).

Les actions en faveur des enfants et des jeunes participent à la lutte contre les inégalités sociales d'accès à la culture.

Concernant les politiques de solidarité, notamment dans le champ du handicap, des personnes âgées, de la protection de l'enfance, de l'insertion, et de la grande précarité, la Métropole et le musée s'attachent à répondre aux objectifs et aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès de tous à l'art et à la culture énoncés dans le projet métropolitain des solidarités, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, le contrat de ville métropolitain et le programme métropolitain pour l'insertion et l'emploi.

Enfin, sur les enjeux de politique de la ville, le musée s'engage à contribuer à la démarche de coopération culturelle animée par la Métropole avec les communes et équipements culturels qu'elle subventionne, à travers la mobilisation de ses moyens humains et financiers de droit commun.

## **3° - Contribuer à la structuration de la filière**

À travers son expertise scientifique reconnue, le montant des subventions publiques qui lui sont versées, son impact économique, sa capacité à créer de l'emploi culturel et à mutualiser ses moyens, le musée est une véritable ressource pour le territoire et contribue à la structuration de la filière culturelle à l'échelle locale, nationale, et internationale et à travers des partenariats culturels, scientifiques, académiques, associatifs et économiques.

## **4° - Faire territoire**

Le musée s'engage à rester attractif et accessible pour les habitants de la Métropole, à intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et à contribuer au récit du territoire selon différents modes d'actions :

- le faire venir : grâce à la qualité de son projet scientifique et culturel et de sa programmation, le musée attire des visiteurs habitant bien au-delà des frontières de la Métropole. Le musée travaille également en partenariat avec de nombreuses structures sur le territoire pour faire venir les publics dits empêchés pour des raisons géographiques, sociales, économiques et adapter l'offre qui leur est proposée,
- l'aller vers : le musée intervient directement sur l'ensemble du territoire, à travers des dispositifs itinérants, hors-murs, et au sein des structures partenaires sociales, médico-sociales, éducatives, culturelles, etc.,
- sa contribution au récit métropolitain, par le biais de ses collections, des expositions temporaires et de sa programmation, notamment lorsqu'elles valorisent le patrimoine métropolitain.

## **5° - Être exemplaire en matière d'éco-responsabilité**

Le musée s'inscrit pleinement dans la prise de conscience des problématiques environnementales et propose une démarche écoresponsable coconstruite avec la Métropole.

À travers sa programmation, le musée constitue un lieu de savoir, de partage et de transmission. Il met à disposition des points de repères intellectuels, sensibles, historiques et scientifiques au plus grand nombre. Le musée ambitionne de rendre compréhensible et de transmettre l'histoire et l'évolution de la nature, des hommes, et celle du rapport des hommes à la nature. Il a pour mission de contribuer à la prise de conscience de l'ancrage des humains dans la nature, à la connaissance rationnelle et collective du monde réel, et de sensibiliser aux enjeux contemporains. En 2022, le musée a par exemple contribué à sensibiliser les 9-13 ans à la biodiversité grâce à son atelier itinérant et aux cabanes à histoires.

Outre la sensibilisation à travers la programmation, l'EPCC met en place, depuis 2020, des actions relatives au réemploi de matériaux utilisés dans la fabrication de ses expositions. Il a renforcé l'ambition donnée à son plan d'actions de responsabilité sociale et environnementale en 2022.

Enfin, depuis 2022, le musée s'est engagé dans d'importants travaux d'amélioration de la performance énergétique.

### 6° - Enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes

Le musée s'engage à intervenir en faveur de l'égalité femmes/hommes. Sa proactivité en faveur de l'égalité femmes/hommes peut être appréhendée à travers cinq thématiques : l'égalité d'accès à l'offre culturelle proposée par le musée (mixité de la fréquentation, accessibilité), l'égalité professionnelle (mixité des équipes, égalité de rémunération, égalité d'évolution de carrière, équilibre des temps de vie), la prévention et la lutte contre les vulnérabilités et les violences faites aux femmes (prise en compte de violences faites aux femmes, prise en compte des vulnérabilités), la lutte contre les stéréotypes de genre et la promotion de l'égalité femmes/hommes (sensibilisation, formation, communication), l'intégration d'objectif d'égalité femmes/hommes dans le fonctionnement.

### III - Contribution financière de la Métropole au titre de l'année 2024

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'EPCC et à l'article L 1431-8 du CGCT, les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le musée perçoit ainsi une contribution financière de la Métropole dont le montant tient compte du socle de dépenses minimum destiné au fonctionnement du musée, à la mise en œuvre de sa programmation culturelle et du niveau de recettes propres attendues.

Pour 2024, le musée prévoit des dépenses de fonctionnement de 19 036 400 €, des dépenses d'investissement à hauteur de 1 005 390 €, un potentiel de recettes de fonctionnement et d'investissement de 5 641 790 €. Le musée compte, notamment, sur un niveau de recettes propres de fonctionnement de 4 585 010 € correspondant à + 9 % par rapport à 2023 (hors reprise sur provisions et dépréciations 2023).

Le conseil d'administration du musée, en date du 15 décembre 2023, a ainsi procédé au vote du budget primitif suivant :

Dépenses de fonctionnement (en k€)	Budget primitif 2023, budget supplémentaire et décision modificative	Budget primitif 2024	Recettes de fonctionnement (en k€)	Budget primitif 2023, budget supplémentaire et décision modificative	Budget primitif 2024
coûts de personnel	6 148	6 145	recettes propres, dont :	4 224	4 585
bâtiments et réseaux	2 804	2 337	<i>billetterie</i>	2 500	3 050
prestations externalisées	5 746	5 210	<i>privatisation et mécénat</i>	720	770
billetterie et évaluation	197	212	<i>itinérance et coproductions expositions</i>	40	25
production culturelle	2 302	2 220	<i>vente éditions</i>	50	35
gestion des collections et diffusion	356	317	<i>redevances boutique, restaurants, marque</i>	290	245
relations entreprises	165	170	<i>partenariats communication</i>	60	60
communication et relations publiques	1 056	1 171	<i>remboursement organismes sociaux</i>	150	150
frais administratifs	298	250	<i>régularisation engagements exercices antérieurs</i>	284	250
			<i>parking Lyon parc auto</i>	130	0
			reprise sur provisions et dépréciations	703	0
			subvention Métropole	14 400	14 400

Dépenses de fonctionnement (en k€)	Budget primitif 2023, budget supplémentaire et décision modificative	Budget primitif 2024	Recettes de fonctionnement (en k€)	Budget primitif 2023, budget supplémentaire et décision modificative	Budget primitif 2024
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 071</b>	<b>18 031</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>19 328</b>	<b>18 985</b>
opération d'ordre transfert entre sections (amortissement)	1 041	1 005	opération d'ordre transfert entre section (reprise quote-part subvention d'investissement)	51	51
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>20 113</b>	<b>19 036</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>19 379</b>	<b>19 036</b>
solde section de fonctionnement	- 734	- 0			

Dépenses d'investissement (en k€)	Budget primitif 2023, budget supplémentaire et décision modificative	Budget primitif 2024	Recettes d'investissement (en k€)	Budget primitif 2023, budget supplémentaire et décision modificative	Budget primitif 2024
bâtiments et réseaux	520	288			
production culturelle	260	271			
gestion des collections et diffusion	90	85			
autres dépenses	15	10			
grands projets	233	300			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 118</b>	<b>954</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
opération d'ordre transfert entre sections (reprise quote-part subvention d'investissement)	51	51	opération d'ordre transfert entre sections (amortissement)	1 041	1 005
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 170</b>	<b>1 005</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 041</b>	<b>1 005</b>
solde section d'investissement	- 128	-			

Le musée sollicite une participation de la Métropole, unique financeur public, à hauteur de 14,4 M€ en 2024. Ce montant est identique à 2023.

Cette contribution est versée sur la base d'un échancier à raison de 25 % par trimestre.

Un comité de suivi technique est mis en place entre la Métropole et le musée. Il est chargé de suivre l'avancement du projet culturel partagé entre le musée et la Métropole, l'évolution budgétaire, les programmes d'investissement et les indicateurs de suivi. La convention définit 11 indicateurs, annexés à la convention, qui sont suivis trimestriellement ou annuellement et qui sont relatifs au public accueilli, à la fréquentation du musée et à sa situation financière.

Des comités thématiques sont également mis en place pour le suivi des différents axes de la stratégie culturelle métropolitaine (inclusion sociale, structuration de la filière culturelle, faire territoire, l'éco-responsabilité, l'égalité entre les femmes et les hommes), mais également la communication et le bâtiment.

La convention est signée pour une durée de trois ans, des avenants annuels détermineront le montant de la subvention chaque année sachant que le montant proposé au Conseil de la Métropole, pour 2024, est de 14 400 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2024-2025-2026 à passer entre la Métropole et l'EPCC Musée des Confluences,

b) - le versement à l'EPCC Musée des Confluences d'une subvention, pour l'exercice 2024, d'un montant de 14 400 000 €.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour un montant de 14 400 000 € - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P22O4112A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 30 janvier 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240129-315869-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 janvier 2024 Date de réception préfecture : 30 janvier 2024
---